
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T29-2024**
Règlementant la circulation rue des
CATHERINETTES

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande de Monsieur MOLTER Alexis en date du 25 juillet 2024 concernant la livraison de matériaux pour la nouvelle construction rue des CATHERINETTES le 30 juillet 2024 de 7h30 à 10h00 et de 13h30 à 15h30.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la livraison.

ARRETE

Article 1 : Le 30 juillet 2024, Monsieur MOLTER Alexis, est autorisé à empiéter sur la chaussée pour recevoir sa livraison de matériaux concernant la nouvelle construction rue des CATHERINETTES de 7h30 à 10h00 et de 13h30 à 15h30.

Article 2 : Pendant la durée de la livraison, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du chantier, la circulation sera perturbée durant les heures de livraison.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et gérée par Monsieur MOLTER Alexis.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 : - M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur MOLTER Alexis

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 25 juillet 2024


Le Maire
Alain HIPP